



Exercice 2021 Budget rectificatif 1 Rapport de présentation de l'ordonnateur	
Rapporteur (s) :	Dominique Grevey Président de la COMUE UBFC Eric Commeau Directeur Général des Services
Service – personnel référent	Eric Noirjean Directeur des affaires financières Audrey Debiez, Adjointe DAF, chargée du budget
Séance du Conseil d'administration	16 décembre 2021

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre



Sommaire

1	Préambule	3
2	Tableaux des autorisations budgétaires limitatives.....	6
2.1	Tableau 1 : tableau des autorisations des emplois.....	6
2.1.1	Les emplois sous plafond État	8
2.1.2	Les emplois financés hors Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)	8
2.1.3	Analyse de la masse salariale	11
2.1.4	Indicateurs.....	13
2.2	Tableau 2 : Tableau des autorisations budgétaires en crédit.....	15
2.2.1	Les recettes	15
2.2.2	Les dépenses	19
2.3	Tableau 3 : tableau des dépenses par destination et par origine de recettes	24
2.3.1	Les dépenses	24
2.3.2	Les recettes	26
3	Équilibre financier.....	27
3.1	Tableau 4 : tableau de l'équilibre financier	27
3.2	Tableau 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	29
4	Analyse de la soutenabilité	31
4.1	Tableau 6 : tableau de la situation patrimoniale.....	31
4.2	Tableau 7 : plan de trésorerie.....	37
4.3	Tableau 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées	39
4.4	Tableau 9 : tableau des opérations pluriannuelles.....	40
5	Synthèse	41
6	Délibération du vote du budget rectificatif 2021 n°1.....	42

Exercice 2021 Budget rectificatif 1

Rapport de présentation de l'ordonnateur

1 Préambule

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'organisme, en respectant les principes d'annualité, de sincérité, de spécialité, d'unité et d'universalité.

En application des articles R. 719-51 et R. 719-54 du code de l'éducation, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont soumis à la présentation des tableaux budgétaires ainsi qu'aux dispositions des titres 1^{er} et III du décret 2012-1246 dans la mesure où il n'y est pas dérogé.

Dans le cadre de l'élaboration du budget rectificatif de fin d'exercice, le processus de dialogue de gestion avec les services concernés a été conduit en septembre et octobre 2021.

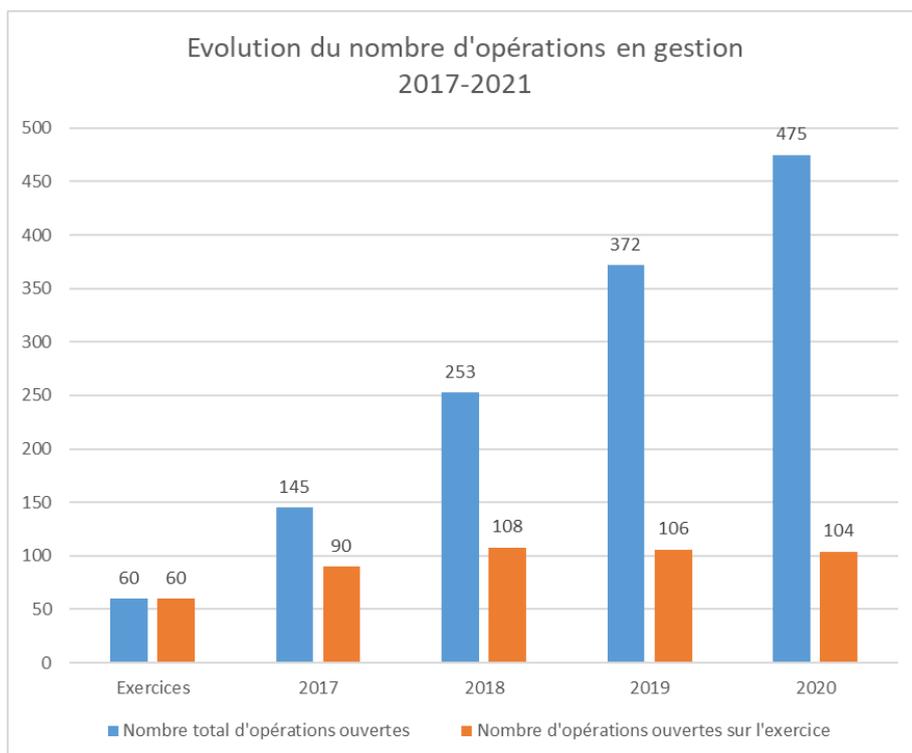
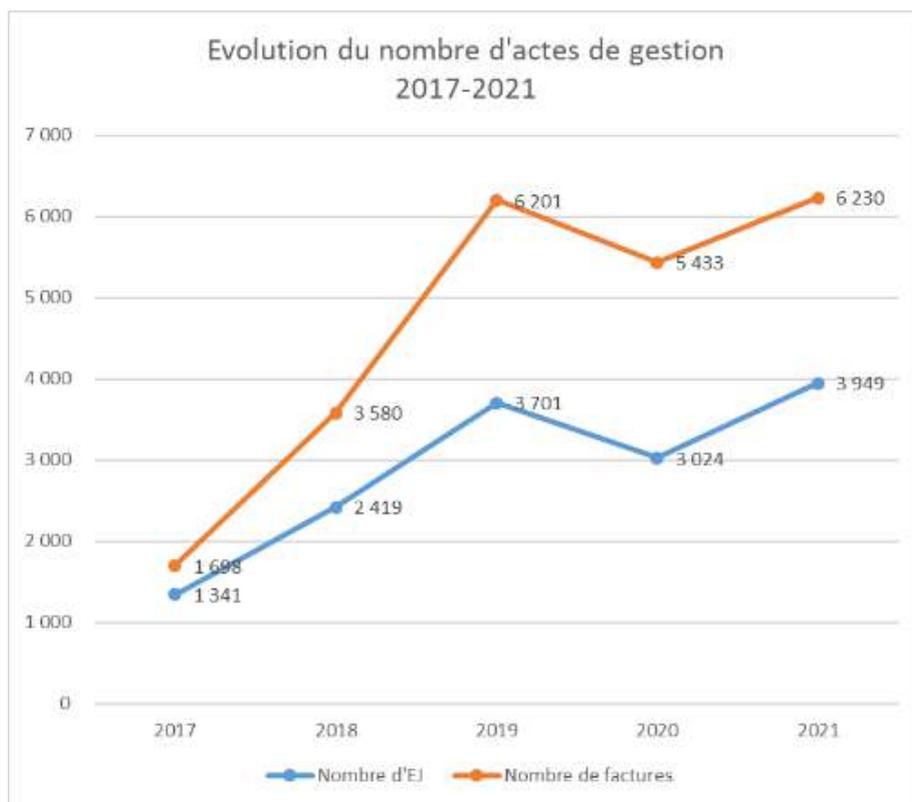
Le budget rectificatif 2021 prévoit une ouverture de crédits d'un montant de 28 641 597 € en Autorisations d'Engagements (AE) et de 29 333 600 € en Crédits de Paiement (CP), soit une augmentation de 64 % en AE par rapport au dernier compte financier de l'exercice 2020 (arrêté en mars 2021) et 54 % d'augmentation en CP. Pour ce budget rectificatif, 92 % des dépenses (CP) gérées à UBFC concernent des projets sur ressources fléchées.

L'historique de l'activité de l'établissement démontre que celle-ci est croissante dans ses volumes tant financiers que pour les actes de gestion qui en découlent. Au 30 novembre 2021, 475 opérations sont déjà enregistrées dans le système d'information financier (SIF). A la fin de l'exercice 2020, 372 opérations étaient ouvertes dans le SIF. Cela représente donc une augmentation de 28 % en une seule année.

Tableau synthétique de l'activité d'UBFC 2017-2021

Exercices *	Budget AE	Budget CP	Nombre total d'opérations ouvertes	Nombre d'opérations ouvertes sur l'exercice	Taux de progression	Montant des AE programmées sur la tranche des opérations	Montant des CP programmés sur la tranche des opérations	Nombre d'EJ	Nombre de factures et états liquidatifs des missions
2017	2 577 020 €	2 183 615 €	60	60	0%	3 797 878 €	3 928 793 €	1 341	1 698
2018	6 363 710 €	6 081 517 €	145	90	142%	7 388 644 €	7 579 220 €	2 419	3 580
2019	13 449 593 €	12 530 786 €	253	108	74%	17 603 579 €	17 746 427 €	3 701	6 201
2020	15 856 618 €	17 858 026 €	372	106	47%	20 564 891 €	21 815 486 €	3 024	5 433
2021	28 641 597 €	29 333 600 €	475	104	27%	25 386 768 €	26 390 809 €	3 949	6 230

* Données des comptes financiers sauf 2021, BR n°1.



Avec un volume d'encaissements budgétaires estimés à 42 795 953 €, le solde budgétaire prévisionnel est en excédent de 13 402 353 €. Il s'explique du fait du versement par avances des aides des principaux financeurs de l'établissement sur des projets de recherche pluriannuels qui entraînent des décalages importants de trésorerie entre les années des encaissements et celles d'exécution des dépenses.



Un des enjeux financiers majeurs de l'exercice 2021 a consisté à dynamiser dès le début de l'année la consommation des crédits sur les projets de recherche. Ceci sera resté difficile durant le premier semestre 2021 en raison des entraves liées aux diverses politiques sanitaires destinées à enrayer la pandémie de COVID 19.

Le résultat prévisionnel de l'exercice est de 1 444 931 €, la capacité d'autofinancement de 1 564 931 € et l'apport au fonds de roulement de 1 450 205 €, trois indicateurs qui témoignent de la soutenabilité du budget pour cet exercice budgétaire. Les encaissements ANR de ISITE en fin d'exercice expliquent grandement ces bons résultats financiers.

Le recueil des règles budgétaires des organismes de 2019 applicables aux EPSCP rappelle que les tableaux budgétaires suivants doivent être soumis au vote de l'organe délibérant à l'occasion du budget :

- Le tableau des emplois (tableau 1). Il présente les emplois par catégories et types de financements ;
- Le tableau des autorisations budgétaires (tableau 2). Il distingue les prévisions de recettes et, au sein d'enveloppes limitatives par nature, les prévisions de dépenses en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) et permet de mettre en évidence le solde budgétaire de l'exercice ;
- Le tableau d'équilibre financier (tableau 4). Il comprend, d'un côté les besoins de financements, de l'autre les ressources de financements ;
- Le tableau de situation patrimoniale (tableau 6). Il comprend le compte de résultat prévisionnel, le calcul de la capacité d'autofinancement, et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés.

Les tableaux présentés pour information de l'organe délibérant sont les suivants :

- Le tableau des dépenses par destination et recettes par origine (tableau 3). Par son niveau de détail, il a vocation à compléter le tableau des autorisations budgétaires ;
- Le tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5). Il retrace les opérations traitées en comptabilité générale en comptes de tiers ;
- Le tableau présentant le plan de trésorerie (tableau 7). Il permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois ;
- Le tableau des opérations liées aux recettes fléchées (tableau 8). Il permet le suivi des opérations liées à ces recettes en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements et des décaissements s'y rattachant.

Les tableaux 9 et 10, qui présentent le suivi pluriannuel des opérations n'ont pas pu être élaborés dans des conditions satisfaisantes en raison d'un problème technique de retraitement des informations. Ils sont néanmoins proposés au vote et feront l'objet d'une consolidation progressive en 2022 afin de présenter une vision plus cohérente des données.

2 Tableaux des autorisations budgétaires limitatives

La liasse des tableaux des autorisations budgétaires est constituée par les tableaux suivants :

2.1 Tableau 1 : tableau des autorisations des emplois

Ce tableau est soumis au vote du conseil d'administration.

L'organe délibérant fixe la limite supérieure des emplois pouvant être rémunérés par l'organisme sur l'exercice. Les autorisations d'emplois sont exprimées en équivalent temps plein travaillé (ETPT), de manière à prendre en considération la quotité de travail et la période d'activité dans l'année.

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement au 16/12/2021

BUDGET RECTIFICATIF n° 1

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat Compte Financier N-1	Emplois sous plafond Etat Budget Initial N	Emplois sous plafond Etat Budget Rectificatif N (a)	Ecarts : Emplois sous plafond Etat Budget initial / Budget Rectificatif
			En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires CDI				
		Non permanents CDD		1,50	1,50	
	S'total EC		-	-	1,50	1,50
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS						
BIAT OSS	Permanents	Titulaires CDI				
		Non permanents CDD	1,00	1,00	1,00	-
	S'total Biatoss		1,00	1,00	1,00	-
	Totaux		1,00	1,00	2,50	1,50

Emplois financés hors SCSP Compte Financier N-1	Emplois financés hors SCSP Budget Initial N	Emplois financés hors SCSP Budget rectificatif N (a)	Ecart : Emplois financés hors SCSP Budget Initial / Budget Rectificatif
En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
-	-	-	-
238,56	353,07	322,72	- 30,35
238,56	353,07	322,72	- 30,35

Global Compte Financier N-1	Global Budget initial N	Global Budget Rectificatif N (a)	Ecart : Global Budget Initial / Budget Rectificatif
En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
-	-	-	-
238,56	353,07	324,22	- 28,85
238,56	353,07	324,22	- 28,85

Global Compte Financier N-1	Global Budget initial N	Global Budget Rectificatif N (a)	Ecart : Global Budget Initial / Budget Rectificatif
En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
-	-	-	-
57,00	100,83	84,25	- 16,58
57,00	100,83	84,25	- 16,58
295,56	453,90	408,47	- 45,43

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	1	1	2,67	1,67
---	---	---	------	------

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

(a) le budget rectificatif n°1 correspond au total des données du budget initial et du budget rectificatif

L'ETPT mesure l'activité des agents : il prend en compte leur quotité travaillée et leur période d'activité sur l'année. Un agent à temps complet qui est en position d'activité pendant toute l'année consomme 1 ETPT annuel.

Il convient de rappeler que le tableau 1, ici, ne tient pas compte des effectifs rémunérés sur le titre 2 (T2) de l'établissement, UBFC n'ayant pas demandé le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE).

Le titre 2, au sens de la LOLF, désigne l'ensemble des dépenses auxquelles l'État est engagé au titre des personnes physiques dont il est juridiquement l'employeur, ainsi que toute dépense induite par ces versements.

Le **compte financier 2020** faisait état de 1 ETPT sous plafond État et 294,57 ETPT financés sur ressources propres, soit un **plafond global de 295,56 emplois ETPT au 31/12/2020**. On recensait 332,50 agents ETP présents au 31/12/2020.

Lors du **budget initial 2021 (BI 2021)**, il était calculé 1 emploi ETPT sous plafond État et 452,90 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 453,90 ETPT**. On prévoyait alors 446,70 agents ETP présents au 31/12/2021 (personnel UBFC recruté sur ressources propres).

Au **budget rectificatif 2021 (BR 2021)**, il est attendu 2,5 emplois ETPT sous plafond État et 405,97 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 408,47 ETPT**. On dénombre alors 546,56 agents ETP présents au 31/12/2021 (personnel UBFC recruté sur les ressources de l'établissements).

Les données citées précédemment ne tiennent pas compte des emplois État sur titre 2 (T2) notifiés à hauteur de 26 ETPT destinés à couvrir, en majeure partie, des postes d'agents titulaires, fonctionnaires d'État.

Globalement, la variation d'emplois ETPT entre le BI 2021 et le BR 2021 est de - 45,43 ETPT (+99,86 ETP entre le BI 2021 et le BR 2021).

Il convient de préciser que les données présentées au BR 2021 en emplois et masse salariale sont basées sur les données exécutées/consommées au 30/09/2021 ajouté aux prévisions de fin d'année dernier trimestre 2021).

L'exercice 2021 est marqué par la fin des premiers appels à projets débutés en 2017 (hors contrats doctoraux), répartis comme suit

Nombre de projets concernés	2021
Contrats doctoraux / Post doctorants RBFC (incluant les prolongations)	44
Projets ANR	9
Projets H2020	1
Projets ISITE	51
TOTAL	105

A cela, il convient de rappeler des faits marquants déjà évoqués au BI 2021 comme :

- Le report des recrutements sur de nombreux projets ;
- La prolongation de nombreux contrats doctoraux financés par la Région mais aussi par l'ANR ;
- Le report de la fin d'exécution des premiers appels à projets de recherche démarrés en 2017 (1^{ère} vague ANR, ISITE et contrats doctoraux Région) ;
- La gestion de nouveaux projets dont UBFC s'est vu attribuer la gestion :

- 
- ✓ PIA SFRI « UBFC InteGrate » dont l'enjeu est de déployer trois graduate schools (GS), incluant l'EUR EIPHI avec une date de démarrage pour les 2 GS (Intherapy et Transbio) décalée au premier trimestre 2022
 - ✓ Labex LipSTIC, qui a fait l'objet d'une prolongation de 5 années en 2020 ;
 - ✓ PIA TEAM-SPORTS, dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, et dont l'objectif vise à soutenir des projets de recherche translationnelle permettant aux équipes de France d'atteindre la plus haute performance.

Par ailleurs, d'autres mesures réglementaires sont notables comme la revalorisation des contrats doctoraux qui passent au 01/09/2021 de 1 768 € à 1 866 € bruts mensuels.

2.1.1 Les emplois sous plafond État

Pour mémoire, depuis 2017, un seul emploi ETPT sous plafond État a été notifié à UBFC. Il correspond à une création au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Expérimentations Pilotes Formation tout au long de la vie. Cet emploi est accompagné de 60 418 € de crédits de masse salariale transférés à 50 % à l'UTBM et 50 % à AgroSup Dijon.

En 2021, UBFC s'est vu notifiée dans le cadre de sa subvention pour charge de service public (SCSP) d'une enveloppe particulière pour le recrutement de contrats doctoraux État. Ce subventionnement intervient dans le cadre de la LPR et du complément de plan de relance.

Dans la notification intermédiaire du 5 août 2021, c'est une enveloppe de 50 978 € qui a été annoncée à UBFC pour le financement de 7 postes

Or, dans la pré-notification de SCSP 2022 en date du 29/10/2021, ce ne sont plus 7 postes mais 5 postes de contrats doctoraux (CD) qui seraient financés par le ministère, en plus de 2 CD fléchés handicap et 1 CD fléché coopération internationale (CI), soit au total 8 CD État.

UBFC a tenté d'obtenir des explications auprès du ministère sans résultat à ce jour.

Par conséquent, faute d'information, le BR 2021, présente en tant que prévision de recrutement clairement connue 5 CD État + 1 CD État fléché CI avec l'université franco-allemande soit 6 ETP qui représentent en moyenne 1,5 ETPT sur l'année. Les 2 contrats doctoraux handicap seront pris en charge par UBFC au 01/01/2022. Ces recrutements sont dits *sous-plafond État* puisque financés par la SCSP. A ce jour, UBFC n'a toujours pas reçue la notification de son plafond d'emplois État sur titre 3 (T3) qui confirmerait le nombre de postes officiellement financés par la SCSP. UBFC en déduit que le plafond d'emplois État T3 en 2021 serait de 2,67 ETPT qui correspond au poste FTLV (1ETPT) + (5 postes CD de 4 mois financés / 12 mois = 1,67 ETPT), soit au total pour 2021 : 2,67 ETPT sur T3.

UBFC a donc dû imputer le différentiel de CD État (7-5=2 CD) sur ses ressources propres *hors SCSP* (et hors financements fléchés) puisque les contrats de travail avaient déjà été notifiés et signés avant connaissance de la pré-notification 2022.

2.1.2 Les emplois financés hors Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

Les emplois financés sur les ressources propres de l'établissement hors SCSP sont de **322,30 ETPT doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs** (Dct/Ens/E-C) et **83,67 ETPT BIATSS**, soit **un total de 405,97 ETPT** au 31/12/2021.

2.1.2.1 Emplois doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C)

Le BR 2021 prévoit **322,72 ETPT** (Dct/Ens/E-C) répartis entre les financements Région et les financements sur projets de recherche, avec un stock de 455,60 ETP en fin d'année 2021.

Les effectifs ETPT se répartiraient alors comme suit, en comparaison avec le BI 2021 :

Enseignants	BR 21		
	BUDGET INITIAL 2021	REPREVISION 2021 au 30/09/2021	Écarts BR 2021 / BI 2021
Enseignants-Chercheurs	ETPT	ETPT	ETPT
FORMATION	52,25	36,38	●- 15,87
Heures d'enseignement	0	-	● -
PIA 3 - EUR-EIPHI	52	36,38	●- 15,62
PIA 3 - NCU-RITM	0,25	-	●- 0,25
PIA 3 - SFRI	-	-	● -
RECHERCHE	300,82	285,84	●- 14,98
ANR	82,85	60,65	●- 22,20
CONTRATS DOCTORAUX RBFC	99,38	98,79	●- 0,59
FEDER	2	-	●- 2,00
H2020	28	22,98	●- 5,02
LIPSTIC	5	4,25	●- 0,75
PIA 3 - ISITE	81,92	96,09	● 14,17
TEAM-SPORTS	1,67	3,08	● 1,41
PIA - AUTRE	0	-	● -
UBFC	Nouveau -	0,50	● 0,50
SIEGE	CONTRATS DOCTORAUX -	0,50	● 0,50
TOTAL	353,07	322,72	●- 30,35

A rappeler que 2 contrats doctoraux dont le financement n'est finalement pas assuré sur la SCSP (0,5 ETPT) doivent être financés sur les ressources propres d'UBFC (cf. UBFC Siège) et représentent sur l'année 0,5 ETPT.

2.1.2.2 Les emplois BIATSS

Le BR 2021 fait état de **83,25 ETPT** BIATSS financés sur des projets de recherche ou des ressources de fonctionnement UBFC, avec un stock de 90,96 ETP en fin d'année 2021. Les effectifs ETPT se répartiraient alors comme suit, en comparaison avec le BI 2021 :

BIATSS	BUDGET INITIAL 2021	BR 21 REPREVISION 2021 au 30/09/2021	Écarts BR 2021 / BI 2021	
	ETPT	ETPT		ETPT
FORMATION	17,67	11,09	●-	6,58
	-	-	●	-
FRI	2,75	2,00	●-	0,75
PIA 3 - EUR-EIPHI	3,92	2,75	●-	1,17
PIA 3 - NCU-RITM	5,00	3,76	●-	1,24
PIA 3 - SFRI	6,00	2,58	●-	3,42
PÔLES	2,90	3,67	●	0,77
SANTE				
PÔLE SANTE - ARS	0,80	0,80	●	-
SANTE - FIN DE VIE	2,10	2,87	●	0,77
RECHERCHE	66,97	54,97	●-	12,00
ANR	21,25	15,00	●-	6,25
FEDER	0,67	0,67	●	-
H2020	11,13	6,32	●-	4,81
LIPSTIC	4,50	3,75	●-	0,75
PIA 3 - ISITE	28,42	28,73	●	0,31
TEAM-SPORTS	1,00	0,50	●-	0,50
PIA - AUTRE	-	-	●	-
UBFC	12,29	13,52	●	1,23
SIEGE				
FONCTIONS SUPPORT	12,29	13,52	●	1,23
TOTAL	99,83	83,25	●-	16,58

Au service des missions particulières axées sur la formation d'UBFC (*Formation item FRI*), 2 ETPT sont au siège d'UBFC :

- 2 agents à l'entrepreneuriat PEPITE (1,1 ETPT) ;
- 1 agent à mi-temps pour la mise en œuvre d'Erasmus + ;
- 1 agent à mi-temps pour la formation (écoles doctorales) (0,48 ETPT) ;

Au service des missions principales d'UBFC (*UBFC siège*), 13,52 ETPT sont au siège d'UBFC :

- 2 apprentis (1,83 ETPT) ;
- 1 agent au déploiement du dat@UBFC (0,5 ETPT) ;
- 1 agent pour la formation (masters) (0,92 ETPT) ;
- 7,46 ETPT sur des fonctions supports :
 - 1 agent à la direction du numérique (0,67 ETPT) ;
 - 4 agents à la Direction des Affaires Financières (3 ETPT),
 - 2 agents à la gestion administrative des projets Recherche (ANR / Région / FEDER),
 - 1 agent au développement de la vie étudiante (0,92 ETPT),
 - 3 agents ETPT pour la communication scientifique (2,14 ETPT),
 - 1 agent en renfort aux Affaires Juridiques,
 - 1 agent à mi-temps pour la mise en place d'un comité d'éthique (0,21 ETPT).
 - 1 agent en renfort au service RH (0,33 ETPT) arrivé au dernier trimestre 2021

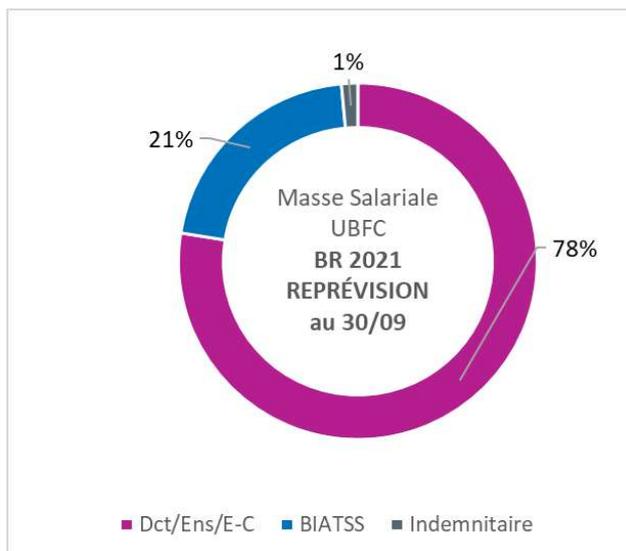
Parmi eux, 6 agents font l'objet d'un soutien financier de la Région.

2.1.3 Analyse de la masse salariale

En GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique), les autorisations d'engagement (AE) sont égales aux crédits de paiement (CP). Par conséquent, les AE et les CP sont analysés indistinctement.

2.1.3.1 Données inscrites au BR 2021

Le BR 2021 prévoit une enveloppe de masse salariale à hauteur de 16 204 765 €, répartis entre 12 564 714 € de masse salariale pour les doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C), 3 402 598 € de masse salariale BIATSS et 237 453 € de masse salariale indemnitaire (masse salariale qui ne décompte pas d'emplois).



2.1.3.2 Comparaisons avec le BI 2021

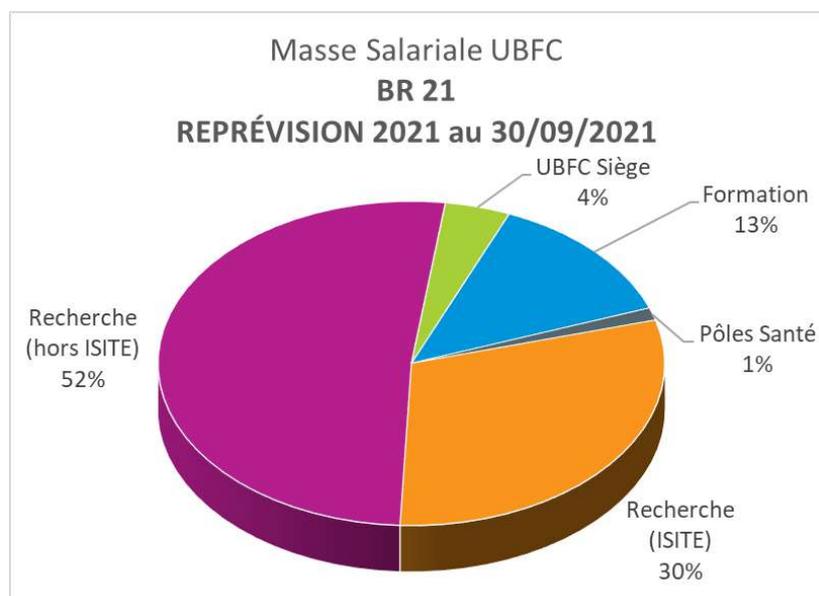
Le taux de prévision des crédits de paiement en personnel est de 6,65 % moins élevé entre les prévisions initiales 2021 et le budget rectificatif 2021 : les CP du BR 2021 s'élèvent à 16 204 765 € au 31/12/2021, soit 1 155 064 € de moins que ce qui était prévu aux BI 2021 (17 359 829 €).

L'écart entre le BR 2021 et le BI 2021 s'explique d'abord par une prévision de masse salariale qui tient compte des données d'exécution au 30/09/2021, puis d'une actualisation des prévisions budgétaires remontées par les porteurs scientifiques dans les fiches de coûts, et d'une part de déprogrammation de recrutements sur 2021 pour 2022.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier par dispositif la prévision BR 2021 des données de personnel par rapport BI 2021.

		BUDGET INITIAL 2021	BR 21 REPREVISION 2021 au 30/09/2021	Écarts BR 2021 / BI 2021
		Masse salariale	Masse salariale	Masse salariale
PÔLES		165 055	202 823	37 768
SANTE	PÔLE SANTE - ARS	54 656	51 561	- 3 095
	SANTE - FIN DE VIE	110 399	151 262	40 863
RECHERCHE		13 515 688	13 198 723	- 316 965
	ANR	3 737 852	3 056 641	- 681 211
	CONTRATS DOCTORAUX RBFC	3 430 213	3 440 379	10 166
Nouveau	CONTRATS DOCTORAUX ÉTAT	-	47 695	47 695
	FEDER	90 869	19 298	- 71 571
	H2020	1 602 134	1 325 288	- 276 846
	LIPSTIC	422 326	295 910	- 126 416
	PIA 3 - ISITE	4 121 569	4 864 360	742 791
	TEAMSPTS	110 725	149 152	38 427
	PIA AUTRE	-	-	-
FORMATION		3 085 342	2 127 928	- 957 414
	ECOLE DOCTORALES	49 857	46 000	- 3 857
	ERASMUS +	32 659	14 650	- 18 009
	HEURES ENSEIGNEMENT	297 739	59 548	- 238 191
	PEPITE	90 599	66 591	- 24 008
	PIM	-	-	-
	PIA 3 - EUR-EIPHI	2 121 754	1 641 401	- 480 353
	PIA 3 - NCU-RITM	237 534	175 506	- 62 028
	SFRI	255 200	124 232	- 130 968
	VIE	-	-	-
UBFC SIEGE		593 745	675 293	81 548
	FONCTIONS SUPPORT	390 448	528 568	138 120
	FRI	54 411	30 612	- 23 799
Nouveau	CONTRATS DOCTORAUX	-	15 898	15 898
	GOUVERNANCE	116 336	73 280	- 43 056
	GOUVERNANCE ED	32 550	26 935	- 5 615
TOTAL		17 359 828	16 204 765	- 1 155 063

Les **projets de recherche et de formation** portent à eux seuls **95 %** de la masse salariale d'UBFC, hors T2.



Globalement, les prévisions de masse salariale entre le BI 2021 et le BR 2021 sont constantes.

Parmi les dispositifs figurant dans le tableau ci-dessus, la tendance est à la baisse concernant les dépenses de masse salariale.

Il faut rappeler que les projections en personnel sont très aléatoires lors de l'élaboration du budget initial compte tenu du manque de certitude sur les recrutements notamment en ce qui concerne les dépenses répondant à des appels à projets dont la mise en œuvre est fonction du porteur de projet (recrutements, achats).

2.1.4 Indicateurs

Le **coût moyen d'un ETP** (Masse salariale / ETPT) – **hors indemnitaire** - au BR 2021 est de **39 186 €**, en augmentation comparé au BI 2021 (37 570 €).

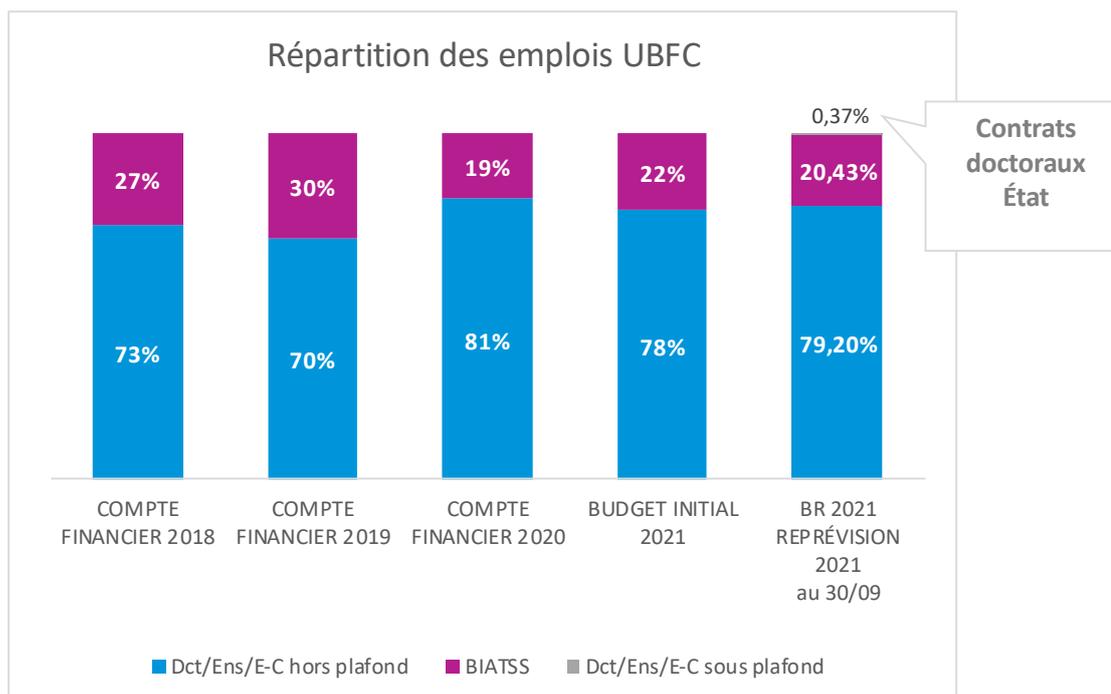
MASSE SALARIALE HORS EMPLOIS SOUS PLAFOND	COMPTE FINANCIER 2019	COMPTE FINANCIER 2020	BUDGET INITIAL 2021	BR 2021 REPRÉVISION 2021 au 30/09	Variation 2019 - 2021
MASSE SALARIALE (hors indemnitaire)	7 275 291	11 193 436	17 015 254	15 967 312	
ETPT	186,32	294,56	452,90	407,47	
MASSE SALARIALE / ETPT	39 047	38 001	37 570	39 186	
MASSE SALARIALE (incluant indemnitaire)	7 409 318	11 322 560	17 359 829	16 204 765	
ETPT	186,32	294,56	452,90	407,47	
MASSE SALARIALE / ETPT	39 767	38 439	38 330	39 769	

NB : Les rémunérations "indemnitaires" ne décomptent pas d'emploi

Point le plus haut
 Points bas

Si on tient compte des rémunérations indemnitaires dans la masse salariale pour calculer cet indicateur, l'indicateur augmente alors de 1,47 %.

L'augmentation du coût moyen entre le BI 2021 et le BR 2021 s'explique par la mise en place de nouvelles mesures réglementaires (indemnités de fin de contrat pour des contrats inférieurs à 1 an) ainsi que la revalorisation indiciaire des nouveaux contrats doctoraux.



La ventilation entre les deux catégories d’emplois (BIATSS et chercheurs, enseignants chercheur) reste stable entre le BI 2021 et le BR 2021.

2.2 Tableau 2 : Tableau des autorisations budgétaires en crédit

Ce tableau est soumis au vote du conseil d'administration.

Par le vote des autorisations budgétaires en crédits, l'organe délibérant fixe la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice. Il se prononce également sur les prévisions de recettes et sur le solde budgétaire, représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

Le tableau n°2 synthétise l'ensemble des informations relatives à la comptabilité budgétaire.

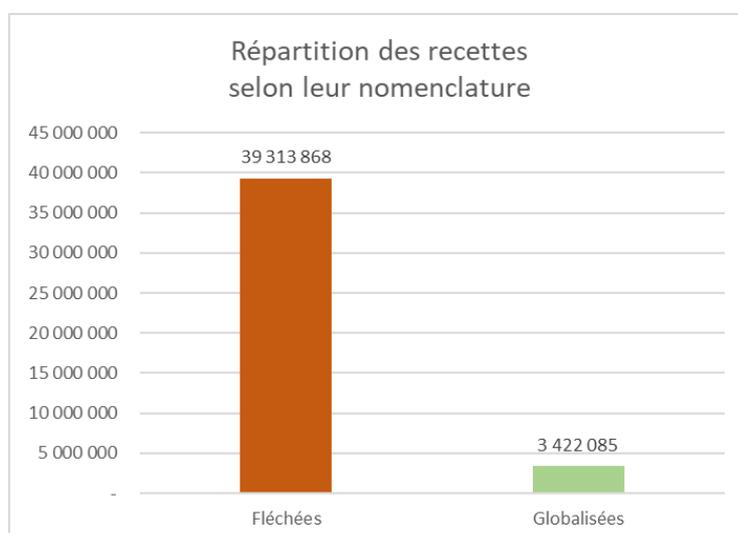
2.2.1 Les recettes

L'établissement se finance au moyen des recettes qu'il perçoit. En raison de son activité économique et son objet social, ses recettes sont constituées majoritairement par des subventions, des droits d'inscription et des contributions. UBFC ne vend pas de service(s). Enfin, l'établissement n'a pas le droit de recourir à l'emprunt.

Cela place l'établissement dans un mode de fonctionnement particulier. Sa viabilité financière repose sur sa capacité à obtenir des subventions de recherche pérennes. Cela suppose aussi de disposer d'équipes de recherche capables d'innover pour convaincre des financeurs d'apporter des fonds. Cela implique également de pouvoir recruter régulièrement des chercheurs.

Par nature les recettes sont dites globalisées et annuelles. Cette approche s'appuie sur les principes de non spécialité et d'annualité contenus dans la loi organique sur les lois de finances de 2001.

Toutefois ces deux principes sont tempérés lorsque des financeurs décident d'accorder une subvention pour la réalisation d'un contrat de recherche. Celui-ci se caractérise par une spécialisation qui découle de l'accord entre les parties prenantes d'un objet et d'un plan de financement précis, qui exclut de présenter des dépenses non prévues initialement dans le montage du projet. En outre le contrat porte souvent sur plusieurs années. Cela implique de le piloter sur différentes tranches budgétaires. Les recettes sont alors dites fléchées.



2.2.1.1 Les recettes globalisées

2.2.1.1.1 La subvention pour charge de service public

Cette subvention est accordée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle finance des dépenses de fonctionnement de l'établissement, des actions spécifiques (enquête IPDOC par exemple). Elle est pré notifiée en exercice n-1. Le versement est réalisé par quart. Cette année, avec la loi de programmation sur la recherche, une partie de l'enveloppe de la SCP est allouée pour financer des contrats doctoraux (voir le tableau 1). Le détail de la SCP est le suivant :

[SCSP] NOTIFICATION ANNUELLE UBFC

2 021	
Stade	Interm.
MASSE SALARIALE	
Dot. Fonctionnement	200 000
Poste FTLV	60 418
Contrats doctoraux (5 postes) 2021	50 978
FONCTIONNEMENT	
PEPITE (dot. Entrepreneuriat étudiant)	45 390
PEPITE (dot. Structur. Entrepreneuriat étudiant)	
PEPITE (dot. AMI Esprit d'Entreprendre)	60 400
Enquête insertion pro. IPDOC	1 945
Réussite étudiante : hybridation (RITM)	1 000 000
TOTAL	1 419 131

A ces 1 419 131 € s'ajoutent 100 000 € pour le financement de la plateforme fin de vie. On ajoute également 36 617 € de SCSP qui ont été versés par le ministère lors des exercices antérieurs mais qui n'ont pas été rapprochés et intégrés dans la comptabilité budgétaire lors de l'exercice donné. Or la réglementation impose que c'est l'acte d'encaissement visé par le comptable public qui comptabilise budgétairement les sommes sur un exercice donné.



2.2.1.1.2 Les recettes propres

Les recettes propres proviennent de recettes encaissées par l'établissement sans contrepartie imposées par un financeur ou selon l'activité économique d'UBFC. Elles sont destinées à financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement, d'investissement et les salaires des personnels recrutés pour le fonctionnement du siège. Elles sont donc déterminantes pour le bon fonctionnement de la COMUE UBFC.

Les recettes propres proviennent de la cotisation des membres (300 000 € par an) ou par le soutien de collectivités territoriales (exemple le soutien de l'agglomération de Belfort pour un montant de 15 000 €). S'y ajoutent les droits d'inscription des doctorants que reversent les établissements membres.

Mais les recettes propres sont constituées principalement par les frais de gestion qui sont perçus par l'établissement. Ils ont fait l'objet d'un retraitement comptable en étant déduit des recettes fléchées pour être additionnées aux recettes propres qui sont globalisées.

En effet, les frais de gestion sont calculés sur la base des dépenses effectivement décaissées par l'établissement au cours de l'exercice considéré. Pour les contrats pluri annuels des frais de gestion ne sont pas immédiatement perçus. Ils sont toutefois présentés car ils sont le reflet de l'activité de l'établissement.

Le mode de calcul des frais de gestion s'appuie sur les ventilations validées par les établissements membres et par le conseil d'administration. Ils sont appliqués sur les dépenses éligibles des opérations puis transcrits en dépenses globalisées.

En moyenne, depuis le 01/07/2021, l'établissement perçoit 4 % des frais de gestion (précédemment 3 %) sur les dépenses éligibles d'un dossier ANR par exemple.

Tous les financeurs n'admettent pas la déclaration de frais de gestion. Si l'ANR les prend en compte, ce n'est pas le cas de la région qui est pourtant le deuxième plus gros pourvoyeur de subvention (13 % de recettes cette année). En effet le volume détachable des frais de gestion d'une opération subit un partage supplémentaire entre UBFC et l'établissement hôte de l'opération. La répartition appliquée conduit à percevoir 40 % pour UBFC et 60 % pour l'établissement membre hôte.

La réalité des frais de gestion s'appréciera in fine au regard des dépenses éligibles retenues par les financeurs. Si une partie n'est pas déclarée éligible, le niveau effectif des frais de gestion sera réduit. Seul l'établissement UBFC supporte cet aléa ce qui constitue un risque discutable dans la mesure où l'ordonnement de la dépense est délégué actuellement dans les UMR du CNRS. L'équipe projet et/ou l'équipe financière n'a(ont) plus la possibilité de vérifier en amont la sécurité de l'engagement.

Les frais de gestion représentent pour cette année +/- 25 % des recettes globalisées et 2 % des recettes totales de l'établissement. Par rapport au BI 2021, le niveau de perception est réduit en raison d'un moindre niveau d'activité et donc de dépenses sur les dossiers où les frais de gestion sont mobilisables.

Compte tenu de leur importance pour la bonne administration de l'établissement et le bon fonctionnement opérationnel et gestionnaire des opérations de recherche, ces recettes encaissables représentent un évident point de fragilité financière.

2.2.1.2 Les recettes fléchées

Ce sont donc les recettes qui financent des dépenses prescrites et éligibles à travers le soutien financier d'un contrat de recherche. L'établissement ne dispose pas de ces fonds comme bon lui semble. Cela réduit donc largement sa capacité de manœuvre totale. Ce mode de financement signe la spécialité d'UBFC en tant qu'opérateur d'opérations de recherche et de formation.

2.2.1.2.1 Les financements de l'État fléchés

Il s'agit de divers financements complémentaires que l'État apporte. Le financement de certaines actions relève de cette catégorie (plateforme santé principalement).

2.2.1.2.2 Les autres financements publics fléchés

Il s'agit de la principale source de financement fléché des opérations. Se traduit financièrement ici le cœur de l'action économique et opérationnelle de l'établissement. Ces recettes représentent 98,6 % des recettes fléchées de l'exercice et 91 % des recettes totales de 2021.

Trois principaux financeurs se distinguent :

- L'ANR (80 % tant sur les projets PIA que les projets génériques) ;
- La région Bourgogne-Franche-Comté (13 % principalement sur les contrats doctoraux et les opérations de recherche) ;
- L'Union Européenne (8 % sur les opérations de recherche et de culture scientifique telle que la nuit des chercheurs).

Cela indique également le niveau d'engagement et de partenariat par rapport à ces financeurs institutionnels et démontre la nécessité pour UBFC de remporter régulièrement des appels à projets lancés par l'ANR ou la région. L'établissement se centre alors sur les orientations, en matière de recherche, portées par ces institutions.

Au regard des prévisions de début d'année, les recettes ont été singulièrement augmentées suite au déblocage de près de 15 000 000 € par l'ANR pour financer le programme ISITE. C'est un apport en trésorerie fléchée conséquent qui explique la bonne tenue financière de l'établissement pour cette fin d'exercice.

2.2.1.2.3 Les recettes propres fléchées

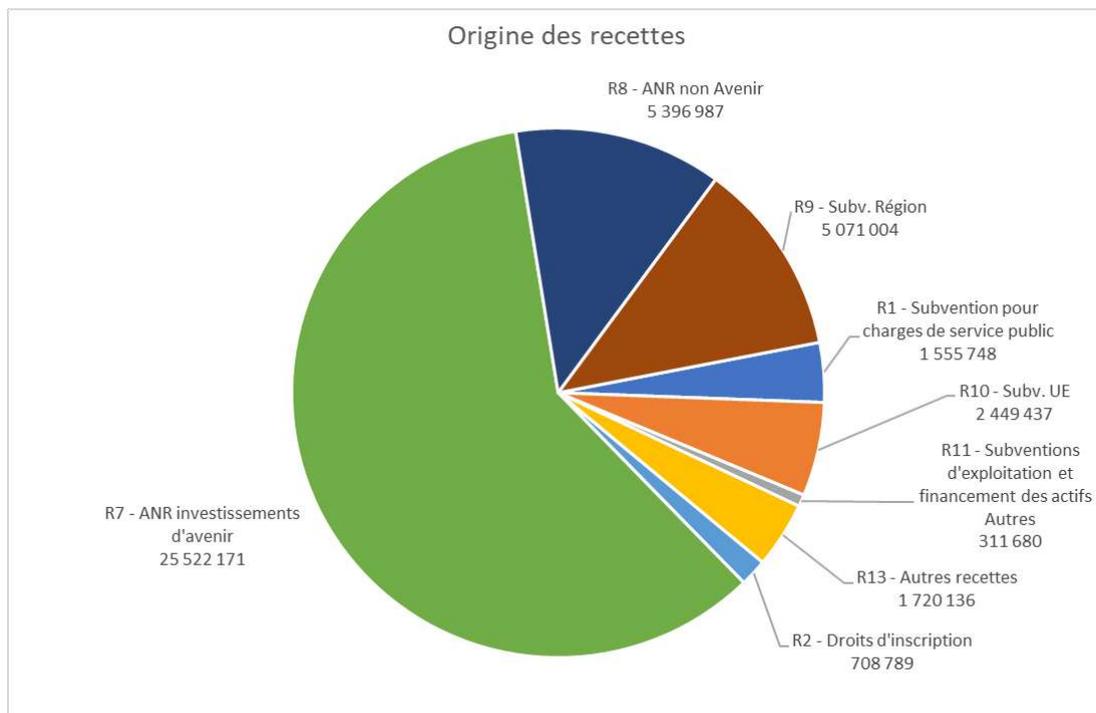
Ces recettes proviennent de divers contributeurs publics ou privés (ex la société Gorgy timing pour le projet FAST LAB) pour financer des actions sur PIM (Pôle d'Ingénierie et de Management), Pepite ou sur des contrats de recherche spécifiques. Des régularisations expliquent le niveau supérieur du montant par rapport au budget initial de 2021.

2.2.1.2.4 Synthèse

Au total les encaissements de l'exercice ont permis d'augmenter considérablement le niveau des recettes de l'établissement.

Cette situation doit cependant s'apprécier et être nuancée selon le regard que l'on porte sur l'activité économique de l'établissement et son financement. Elles témoignent pour cette année d'un niveau soutenu tant de conduites de nouveaux projets que d'action de formation.

Toutefois la part opérationnelle mobilisable sans contrepartie reste très réduite pour financer le fonctionnement global d'UBFC.



2.2.2 Les dépenses

Les dépenses se répartissent, réglementairement, selon trois natures :

- Le personnel ;
- Le fonctionnement ;
- L'investissement.

Deux grandeurs financières (AE et CP) permettent de suivre et de retracer, à travers la comptabilité budgétaire, l'activité de l'établissement.

UBFC se singularise par son activité. En effet les opérations de recherches sont principalement orientées vers les sciences de la nature. Pour conduire ces recherches il est nécessaire de disposer de matériels et de moyens de laboratoire divers. Si l'établissement réalisait des recherches en sciences sociales, l'intensité des dépenses matérielles serait moindre ; par contre, les dépenses de personnel seraient sans doute plus importantes.

C'est pourquoi la ventilation par nature de dépense présente un mix relativement équilibré :

- Personnel : 55 % du total des dépenses en CP ;
- Fonctionnement : 34 % du total des dépenses en CP ;
- Investissement : 11 % du total des dépenses en CP.

En somme, l'activité d'UBFC réclame des moyens humains (les capacités des chercheurs à chercher) et matériels importants. Elle se distingue d'autres administrations dont l'action réclame, par exemple, beaucoup de moyens humains mais moins de moyens matériels en particulier en fonctionnement. A UBFC, c'est le cas pour la formation qui demande plus de moyens humains mais beaucoup moins de moyens matériels.

2.2.2.1 Les dépenses de personnel

Ces dépenses sont constituées par le recrutement de personnels contractuels pour les fonctions du siège, les contrats des doctorants et par les personnels de recherche employés pour contribuer à la réalisation d'une opération de recherche. Cette dépense comprend les salaires brut chargés, les prestations familiales ou sociales et autres indemnités diverses.

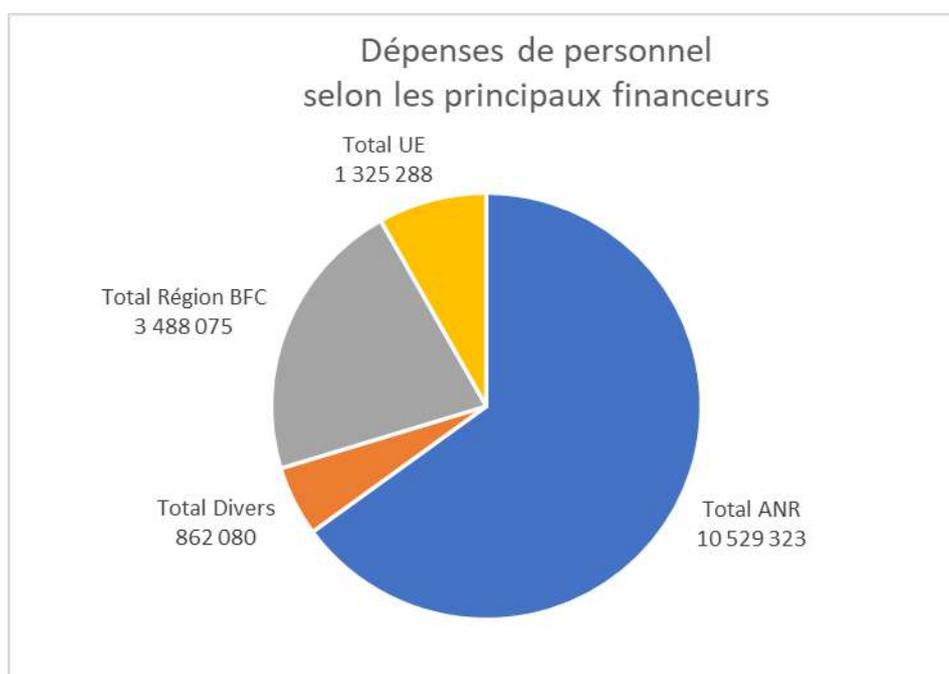
Le tableau n°2 distingue les personnels siège (général) et ceux employés sur les programmes ISITE et sur les programmes de recherche et les contrats doctoraux (classification autres contrats).

L'impact majeur de la persistance du COVID porte sur l'embauche de nouveau personnel sur les divers autres contrats portés par l'établissement. En outre, des raisons opérationnelles très concrètes expliquent également que la dynamique du recrutement ne soit pas au niveau estimé en début d'année. Des projets ont pu démarrer avec retard en raison de la difficulté de recrutement de nouveaux salariés.

Toutefois, en raison du niveau soutenu d'activité de l'établissement, les dépenses de personnels restent croissantes dans le temps.

La réalisation de programme de recherche et l'encadrement des doctorants implique que les moyens de production de nouveaux savoirs reposent sur des ressources humaines. 55 % des dépenses totales de l'année sont consacrées à la rétribution des salariés de l'établissement.

Fort logiquement, les principaux financeurs des opérations de recherche permettent l'embauche des salariés sur les contrats de recherche qu'ils subventionnent.



2.2.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses sont constituées par les achats courants de consommables ou de services au cours de l'exercice considéré. Ce sont l'ensemble des dépenses d'exploitation liées à l'activité d'UBFC.



Le tableau n°2 distingue les dépenses du siège (général) et ceux employés sur les programmes ISITE et sur les programmes de recherche et les contrats doctoraux (classification autres contrats). Ces dépenses représentent 34 % de l'ensemble des dépenses globales de l'établissement. Il s'agit d'un poste relativement important.

En outre, la typologie des dépenses de fonctionnement montre qu'il s'agit régulièrement d'achats relativement onéreux (ex : marché de fourniture Onco Design pour fournir 90 rats de laboratoires génétiquement modifiés dont la valeur totale s'élève à 35 280 € TTC soit une valeur de 392 € par animal).

Toutefois, la réalisation des actions de formation s'appuie presque totalement sur le travail des salariés. Les dépenses de fonctionnement se résument, pour ces projets-là, à des déplacements surtout (celles d'investissement à des moyens informatiques légers). Ce poste a été particulièrement réduit encore cette année.

Par rapport au budget initial, les prévisions sont légèrement inférieures. Cela s'explique à nouveau par l'impact majeur de la crise sanitaire sur les activités économiques. Toutefois si on analyse le différentiel et si on apprécie ces dépenses au regard du nombre d'actes, on se rend compte qu'UBFC retrouve un niveau d'activité proche de 2019.

Les frais de fonctionnement du siège sont bien maîtrisés et n'évoluent pas entre le budget initial et le budget rectificatif.

Les dépenses de fonctionnement ISITE sont conformes aux prévisions initiales. Cela témoigne du dynamisme des recherches sur ce programme. Toutefois les dépenses de fonctionnement sur les programmes de recherche autre qu'ISITE montrent un décrochage. Le début d'année a été lent pour le démarrage des opérations. En outre, cela s'explique par un pilotage plus étalé dans le temps de ces opérations.

Des projets européens qui initialement se terminaient en 2021 ont été reportés à 2022 (retard COVID) et impliquent une moindre consommation.

Les dépenses de fonctionnement prévoient aussi les décaissements des frais de gestion. Ces décalages dans le temps et le peu de dossiers arrivés à maturité réduisent d'autant la consommation de crédits sur la masse fonctionnement.

2.2.2.3 Les dépenses d'investissement

Comptablement, les investissements se définissent comme des actifs immobilisés non périssables et qui sont destinés à rester plus d'un exercice dans la comptabilité de l'établissement. Ce sont donc pour UBFC des matériels lourds (le coût d'acquisition unitaire du bien déclenche une immobilisation à compter de 800 € HT).

Le tableau n°2 distingue les dépenses du siège (général) et ceux employés sur les programmes ISITE et sur les programmes de recherche et les contrats doctoraux (classification autres contrats). Ce poste est moins lourd que les précédents (11 % du total). Mais il est déterminant pour mener à bien des opérations de recherche. Ici aussi les dépenses se singularisent par des achats lourds. C'est par exemple le cas du marché Climat pour acquérir une enceinte climatique et un caisson receveur d'air. Le montant total de cet achat s'élève à 81 000 € TTC.

Par rapport au budget initial, les prévisions sont légèrement supérieures. Cela s'explique par le calendrier de réalisation des opérations de recherche et par les délais de commande.



En effet, ces achats requièrent un traitement administratif plus long si plusieurs devis sont recherchés ou si l'établissement passe un marché avec une procédure formalisée.

Dans ce cas également, les dépenses d'investissement du siège sont bien maîtrisées et n'évoluent pas entre le budget initial et le budget rectificatif. Cela ne traduit pas d'inflation des charges d'administration de l'établissement au regard de l'activité globale. Il s'agit surtout d'acheter des équipements informatiques supplémentaires ou de réaliser des travaux sur les deux seuls bâtiments de l'établissement.

Enfin, les dépenses d'investissement des programmes sont globalement conformes aux prévisions du budget initial. Cela traduit un niveau d'équipement dynamique et souligne que les actions de recherche à long terme sont engagées.

2.2.2.4 Synthèse

L'activité économique de l'établissement se distingue par la recherche et la formation qui demandent des moyens humains spécifiques et nombreux.

Toutefois, ces facteurs de production requièrent des moyens matériels conséquents en raison des sujets de recherche qui portent principalement sur les sciences naturelles.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont donc également élevées. On nuancera le propos sur la formation.

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

BUDGET RECTIFICATIF n°1
 (soumis au vote de l'organe délibérant)

Dépenses								
	Montants Compte Financier N-1		Montants Budget initial N		Montants Budget rectificatif N (a)		Ecart Budget initial / budget rectificatif	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 322 561 €	11 322 561 €	17 359 829 €	17 359 829 €	16 204 765 €	16 204 765 €	-1 155 064 €	-1 155 064 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>								
Personnel général	368 624 €	368 624 €	593 746 €	593 746 €	675 292 €	675 292 €	81 546 €	81 546 €
Personnel I-SITE	4 282 924 €	4 282 924 €	4 095 618 €	4 095 618 €	4 864 360 €	4 864 360 €	768 742 €	768 742 €
Autres contrats	6 671 013 €	6 671 013 €	12 670 465 €	12 670 465 €	10 665 114 €	10 665 114 €	-2 005 351 €	-2 005 351 €
Fonctionnement et intervention	4 945 160 €	4 761 177 €	10 894 577 €	12 076 794 €	9 518 796 €	9 954 340 €	-1 375 781 €	-2 122 454 €
Fonctionnement général	838 734 €	792 412 €	1 387 789 €	1 582 583 €	1 242 363 €	1 473 807 €	-145 426 €	-108 776 €
Fonctionnement I SITE	2 571 021 €	2 415 204 €	2 952 825 €	3 481 086 €	3 157 965 €	3 223 628 €	205 140 €	-257 458 €
Fonctionnement des autres contrats	1 535 405 €	1 553 561 €	6 553 963 €	7 013 125 €	5 118 467 €	5 256 905 €	-1 435 496 €	-1 756 220 €
Investissement	2 318 897 €	1 774 288 €	3 601 333 €	4 500 325 €	2 918 036 €	3 174 494 €	-683 297 €	-1 325 831 €
Investissement général	49 318 €	17 902 €	212 279 €	222 136 €	149 070 €	185 115 €	-63 209 €	-37 021 €
Investissement I SITE	1 393 968 €	1 036 542 €	790 258 €	1 351 956 €	971 250 €	1 235 962 €	180 992 €	-115 994 €
Investissement des autres contrats	875 611 €	719 844 €	2 598 796 €	2 926 233 €	1 797 716 €	1 753 418 €	-801 080 €	-1 172 815 €
TOTAL DES DÉPENSES	18 586 618 €	17 858 026 €	31 855 739 €	33 936 948 €	28 641 597 €	29 333 600 €	-3 214 142 €	-4 603 348 €
Solde budgétaire (excédent)		0 €		0 €		13 402 353 €		14 758 782 €

Recettes				
Montants Compte Financier N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget rectificatif N (a)	Ecart Budget initial / budget rectificatif	
2 000 561 €	3 275 938 €	3 422 085 €	146 147 €	Recettes globalisées
409 460 €	1 260 418 €	1 555 748 €	295 330 €	Subvention pour charges de service public
30 000 €	0 €		0 €	Autres financements de l'Etat
34 106 €	0 €		0 €	Fiscalité affectée
0 €	2 000 €		-2 000 €	Autres financements publics
1 526 995 €	2 013 520 €	1 866 337 €	-147 183 €	Recettes propres
12 068 591 €	29 304 581 €	39 313 868 €	10 009 287 €	Recettes fléchées **
60 000 €	290 000 €		-290 000 €	Financements de l'Etat fléchés
11 640 169 €	28 597 171 €	38 792 716 €	10 195 545 €	Autres financements publics fléchés
368 422 €	417 410 €	521 152 €	103 742 €	Recettes propres fléchées
14 069 152 €	32 580 519 €	42 735 953 €	10 155 434 €	TOTAL DES RECETTES
-3 788 874 €	-1 356 429 €			Solde budgétaire (déficit)

2.3 Tableau 3 : tableau des dépenses par destination et par origine de recettes

Ce tableau est présenté pour information au conseil d'administration.

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires. Il croise l'axe « nature » en enveloppes de dépenses avec l'axe « destination » propre à l'organisme et à son activité. En complément du tableau des autorisations budgétaires, il permet donc à l'ordonnateur de présenter aux ministères de tutelle et à l'organe délibérant la mise en œuvre budgétaire de la stratégie de l'organisme selon une nomenclature qui traduit son activité. Il permet aussi en interne à l'organisme de piloter l'activité et de structurer le dialogue de gestion avec les services opérationnels.

La ventilation des dépenses par destination n'est pas limitative afin de ne pas rigidifier l'exécution budgétaire des organismes. Les modifications de répartition entre les différentes destinations sont libres et relèvent de la responsabilité de l'ordonnateur. Il lui appartient d'en rendre compte à l'organe délibérant, à l'occasion du vote de budgets rectificatifs et du vote du compte financier.

Le deuxième tableau (facultatif) ventile par origine les recettes prévues au tableau des autorisations budgétaires. Il croise l'axe « Nature » avec l'axe « Origine » propre à l'organisme et à son activité. Comme pour le tableau des dépenses par destination, il permet à l'ordonnateur de présenter aux ministères de tutelle et à l'organe délibérant la mise en œuvre budgétaire de la stratégie de l'organisme ou la structure de son financement selon une nomenclature qui traduit son activité. Ce tableau permet aussi en interne à l'organisme de piloter l'activité et de structurer le dialogue de gestion avec les services opérationnels.

2.3.1 Les dépenses

Les destinations des dépenses rendent compte et confirment l'orientation de l'activité de l'établissement :

- Une forte volumétrie des dépenses de personnels sur des actions de recherche en général (les doctorants) et sur les sciences de la nature en particulier ;
- Un niveau élevé de dépenses de fonctionnement et tout particulièrement d'investissement sur ces actions en particulier (destinations D 106 à D 112) ;
- Un pourcentage réduit des dépenses du siège au regard des dépenses globales.

Ventilation des dépenses consacrées à la recherche

Nature	Poste	Montants CP	Montant total CP	Ratio sur CP totaux
PRS	Recherche - Doctorat	4 151 406 €		
PRS	Recherche - Projet	9 784 738 €		
	TOTAL	13 936 144 €	16 204 765 €	86%
FCT	Recherche - Projets	6 706 073 €		
FCT	Recherche - Doctorat	557 293 €		
	TOTAL	7 263 366 €	9 954 340 €	73%
INV	Recherche - Doctorat	24 766 €		
INV	Recherche - Projets	2 898 287 €		
	TOTAL	2 923 053 €	3 174 494 €	92%
	TOTAL RECHERCHE	24 122 563 €	29 333 600 €	82%

Tableau 3 : Dépenses par destination et par nature

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

(Présenté pour information à l'organe délibérant)

#REF!	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	4 151 406 €	4 151 406 €	1 174 381 €	1 197 479 €	15 700 €	24 766 €	5 341 487 €	5 373 651 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							0 €	0 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master			645 587 €	640 186 €			645 587 €	640 186 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	4 151 406 €	4 151 406 €	528 794 €	557 293 €	15 700 €	24 766 €	4 695 900 €	4 733 465 €
Recherche	9 784 738 €	9 784 738 €	6 149 597 €	6 706 073 €	2 733 785 €	2 898 287 €	18 668 120 €	19 389 098 €
D106 - Rech univ science vie	1 761 316 €	1 761 316 €	1 848 331 €	1 948 764 €	429 251 €	561 674 €	4 038 899 €	4 271 754 €
D107 - Rech univ maths	1 195 314 €	1 195 314 €	584 357 €	647 867 €	95 300 €	132 468 €	1 874 971 €	1 975 648 €
D108 - Rech univ phys chimie	3 439 486 €	3 439 486 €	1 965 769 €	2 071 845 €	1 664 796 €	1 568 604 €	7 070 051 €	7 079 935 €
D109 - Rech univ phys nucl							0 €	0 €
D110 - Rech univ science terre	342 667 €	342 667 €	171 800 €	217 010 €	19 949 €	19 949 €	534 415 €	579 626 €
D111 - Rech univ science homme	1 213 209 €	1 213 209 €	474 797 €	498 529 €	69 864 €	161 809 €	1 757 870 €	1 873 548 €
D112 - Rech univ Transvers	1 832 745 €	1 832 745 €	1 104 544 €	1 322 058 €	454 624 €	453 782 €	3 391 914 €	3 608 585 €
Soutien et support	2 268 621 €	2 268 621 €	1 730 521 €	1 621 594 €	168 551 €	251 441 €	4 167 694 €	4 141 657 €
D105 - Bibliothèques et documentation							0 €	0 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	7 757 €	7 757 €	161 563 €	162 553 €	7 500 €	7 500 €	176 820 €	177 810 €
D114 - Immobilier			186 838 €	211 067 €	4 594 €	4 594 €	191 433 €	215 662 €
D115 - Pilotage et support	2 260 864 €	2 260 864 €	1 382 120 €	1 247 974 €	156 457 €	239 347 €	3 799 441 €	3 748 185 €
Étudiants	0 €	0 €	464 297 €	429 194 €	0 €	0 €	464 297 €	429 194 €
D201 - Aides directes aux étudiants			258 397 €	258 397 €			258 397 €	258 397 €
D202 - Aides indirectes			181 900 €	170 797 €			181 900 €	170 797 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			24 000 €				24 000 €	0 €
Total	16 204 765 €	16 204 765 €	9 518 796 €	9 954 340 €	2 918 036 €	3 174 494 €	28 641 597 €	29 333 600 €

2.3.2 Les recettes

Le tableau présente les recettes par origine et par nature. Il confirme les analyses déjà effectuées *supra*.

Tableau 3 : Recettes par origine et par nature

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Compte financier 2020	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
R1-Subvention pour charges de service public-	1 555 748 €								1 555 748 €
R2-Droits d'inscription					707 789 €				707 789 €
R3-Formation continue, diplômes propres et VAE									0 €
R4-Taxe d'apprentissage									0 €
R5-Contrats et prestations de recherche hors ANR									0 €
R6-Valorisation									0 €
R7-ANR investissements d'avenir							25 522 171 €		25 522 171 €
R8-ANR hors investissements d'avenir							5 396 987 €		5 396 987 €
R9-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région							4 959 379 €	111 625 €	5 071 004 €
R10-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne							2 449 437 €		2 449 437 €
R11-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres					15 000 €		179 180 €	117 500 €	311 680 €
R12-Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0 €
R13-Autres recettes					1 143 548 €		285 562 €	292 027 €	1 721 136 €
Total	1 555 748 €	0 €	0 €	0 €	1 866 337 €	0 €	38 792 716 €	521 152 €	42 735 953 €
Solde budgétaire (excédent)									13 402 353



3 Équilibre financier

La liasse des tableaux de l'équilibre financier est constituée par les tableaux suivants :

3.1 Tableau 4 : tableau de l'équilibre financier

Ce tableau est soumis au vote du conseil d'administration.

Outre les autorisations budgétaires, l'organe délibérant vote également un tableau présentant l'équilibre financier, qui permet de déterminer la variation de trésorerie sur l'exercice. Le tableau identifie en particulier la variation de trésorerie fléchée correspondant au solde budgétaire des opérations sur recettes fléchées comptabilisées spécifiquement dans le budget de l'organisme.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie. En effet, les opérations budgétaires ne sont pas les seules affectant la caisse de l'organisme et le solde budgétaire représente un solde intermédiaire de trésorerie.

Les opérations de trésorerie, non budgétaires, inscrites au tableau d'équilibre financier recouvrent pour l'établissement les opérations au nom et pour le compte de tiers (traitées en comptabilité générale uniquement en comptes de tiers) pour lesquelles l'organisme ne dispose d'aucune marge de manœuvre décisionnelle. Les opérations au nom et pour le compte de tiers recouvrent, par exemple, celles faisant l'objet de conventions de mandat ou bien celles relatives aux dispositifs d'intervention pour lesquels l'organisme n'est pas donneur d'ordre.

S'y ajoutent éventuellement les autres décaissements et encaissements sur compte de tiers, gérés en comptes de tiers par l'organisme pour son propre compte, qui n'ont pas pu, pour des raisons techniques, faire l'objet d'un rapprochement entre l'encaissement et le titre de recette et entre le paiement et la demande de paiement. Ces encaissements et décaissements, gérés en compte de tiers ne concernent pas des opérations au nom et pour le compte de tiers, pour lesquelles l'organisme ne dispose d'aucune marge d'appréciation, et recouvre des opérations ayant vocation à être inscrites au budget de l'organisme.

TABLEAU 4
Equilibre financier

BUDGET RECTIFICATIF n°1

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte Financier N-1	Budget Initial N	Budget Rectificatif N (a)	Ecart : Budget Initial /dernier Budget Rectificatif
BESOINS				
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	3 788 874 €	1 356 429 €		-1 356 429 €
<i>dont Budget Principal</i>				
<i>dont Budget Annexe</i>				
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)				
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 095 624 €	4 072 449 €	5 530 733 €	1 458 284 €
Autres décaissements non budgétaires (e1)	442 046 €			0 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	7 326 544 €	5 428 878 €	5 530 733 €	101 855 €
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0 €	0 €	8 494 416 €	8 494 416 €
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			12 593 195 €	12 593 195 €
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	502 738 €	712 490 €		0 €
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	7 326 544 €	5 428 878 €	14 025 149 €	8 596 271 €

	Compte Financier N-1	Budget Initial N	Budget Rectificatif N (a)	Ecart : Budget Initial /dernier Budget Rectificatif	
FINANCEMENTS					
			13 402 353 €	13 402 353 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
					<i>dont Budget Principal</i>
					<i>dont Budget Annexe</i>
					Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
	377 792 €	400 000 €		-400 000 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
	-154 712 €		622 796 €	622 796 €	Autres encaissements non budgétaires (e2)
	223 080 €	400 000 €	14 025 149 €	13 625 149 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
	7 103 464 €	5 028 878 €		-5 028 878 €	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
	7 006 202 €	5 741 637 €		0 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
			4 098 778 €	4 098 778 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
	7 326 544 €	5 428 878 €	14 025 149 €	8 596 271 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

(a) le budget rectificatif n°1 correspond au total des données du budget initial et du budget rectificatif



Ainsi le tableau d'équilibre financier retrace-il les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ou les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

La situation de la trésorerie est l'une des clefs de voûte de la soutenabilité financière de l'établissement. Elle doit donc être impérativement suivie et analysée pour déterminer s'il y a un risque de cessation de paiement.

Le solde budgétaire étant largement excédentaire en cette fin d'exercice, la situation de la trésorerie est saine.

Les opérations pour compte de tiers sont importantes, compte tenu des demandes de versements qui ont été réalisées (ou restent encore à effectuer d'ici la fin de l'année). A cela s'ajoute le montant important de récupération de la TVA. La TVA est récupérée sur les opérations à potentiel valorisable. La base fiscale étant alors HT, il ne s'agit pas d'une ressource complémentaire. En effet, les dépenses ont été payées initialement en TTC.

La trésorerie dégage une variation annuelle positive de 8 494 417 €. Toutefois on observe que l'abondement est largement constitué de ressources fléchées (7 062 462 € soit 83 % du total de la variation). Cela signifie que ces liquidités seront mobilisables *« pour plus tard »* afin de payer des dépenses sur des opérations fléchées. Donc le disponible utilisable pour les autres dépenses du siège ne représente que 17 % du total de la variation.

En outre, le principe d'unité de caisse ne compartimente pas les paiements. UBFC devra donc faire preuve d'une vigilance toute particulière sur les dépenses non fléchées afin d'éviter des éventuelles difficultés de paiement sur les opérations fléchées. C'est pourquoi il est opportun de s'assurer des financements globalisés et/ou de maîtriser les dépenses de fonctionnement global. De manière générale, pour les opérations fléchées, la situation de la trésorerie, au regard de la programmation est soutenable budgétairement.

Enfin, la trésorerie est mobilisée pour honorer les restes à payer de l'exercice. Ce sont l'ensemble des dépenses qui sont juridiquement engagées (traduction comptable : consommation d'AE) mais qui restent à payer. Au 30 novembre 2021, le niveau des restes à payer s'élevait, toutes dépenses confondues, à 628 979 €.

Synthèse :

Par rapport au budget initial, la situation de la trésorerie est plus favorable en raison des encaissements importants réalisés en fin d'exercice (14 millions €). Sur ce plan les dépenses sont donc soutenables au regard de l'exercice budgétaire considéré (soutenabilité annuelle).

Toutefois les dépenses futures mobiliseront d'importants moyens financiers de la trésorerie. C'est pourquoi UBFC devra maintenir un suivi tout particulier sur les dépenses globalisées, plus exposées à un risque de moindre soutenabilité financière, compte tenu du type de financement associé.

3.2 Tableau 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

Ce tableau est présenté pour information au conseil d'administration.

Tableau 5 Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes *	Libellé	Décaissements (a)	Encaissements (b)
TVA	44 583			622 796 €
907 ANR ISITE	4678	907 ISITE REVERSEMENT MASTER	1 344 151 €	
907 ANR ISITE	4678	907 ISITE REVERSEMENT TALENT CAMPUS	475 000 €	
908 ANR GENERIQUES	4678	908 ANR GENERIQUES ATTRIBUTION POLE SANTE PUBLIQUE	396 477 €	
910 ANR EIPHI	4678	910 EIPHI SALAIRES	42 584 €	
910 ANR EIPHI	4678	910 EIPHI PROJETS	22 500 €	
911 ANR RITM	4678	911 RITM REVERSEMENTS AUX MEMBRES	1 892 423 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE H2020 LIMQUET	304 501 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE H2020 STORIES	13 775 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE LINCS	42 129 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE OPERATION VOYAGE (NUIT DES CHERCHEURS)	173 186 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE PLATE-FORME VISION	16 000 €	
916 ANR SFRI	4678	916 SFRI UBFC INTEGRATE REVERSEMENTS AUX MEMBRES	508 036 €	
917 ANR TEAM SPORT	4678	917 TEAM SPORT REVERSEMENTS AUX MEMBRES	299 971 €	
TOTAL			5 530 733,00	622 796,00

* Comptes : comptes du plan comptable M9 de l'établissement,

(a) données extraites de la balance, arrêtée au 30/11/2021 et du suivi interne des décaissements en cours de réalisation pour décembre 2021.

(b) données extraites de la balance, arrêtée au 30/11/2021.

Ce tableau présente l'ensemble des opérations qui ont été effectuées pour compte de tiers. La grande majorité de ces opérations pour compte de tiers aurait dû faire l'objet d'une dépense en comptabilité budgétaire avant de mobiliser la trésorerie. Des corrections en comptabilité budgétaire seront réalisées en 2022.



4 Analyse de la soutenabilité

La liasse des tableaux de l'équilibre financier est constituée par les tableaux suivants :

4.1 Tableau 6 : tableau de la situation patrimoniale

Ce tableau est soumis au vote du conseil d'administration.

L'organe délibérant vote un compte de résultat prévisionnel, une capacité d'autofinancement (CAF) qui en découle, et un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, apportant une vision complémentaire aux autorisations budgétaires et au tableau d'équilibre financier.

Ces deux derniers états en comptabilité budgétaire apportent en effet une vision du bas de bilan (trésorerie) tandis que les états en comptabilité générale apportent une vision du haut de bilan (fonds de roulement).

Les états budgétaires présentés à l'organe délibérant ne sont donc pas exclusifs mais complémentaires, et permettent une analyse globale de la situation budgétaire et financière de l'organisme.

Tableau 6 : Situation patrimoniale

BUDGET RECTIFICATIF n°1

(soumis au vote de l'organe délibérant)

Charges	Montants Compte Financier N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget rectificatif N (a)	Ecart budget initial / budget rectificatif	Produits	Montants Compte Financier N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget rectificatif N (a)	Ecart budget initial / budget rectificatif
Personnel	11 322 561 €	17 359 829 €	16 204 765 €	-1 155 064 €	Subventions de l'Etat	11 637 920 €	1 260 418 €	1 555 748 €	295 330 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	Fiscalité affectée	36 332 €	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	5 495 183 €	12 076 793 €	9 954 340 €	-2 122 453 €	Autres subventions	4 634 906 €	27 906 272 €	24 116 747 €	-3 789 525 €
					Autres produits	1 478 650 €	990 943 €	1 931 541 €	940 598 €
Total des charges (1)	16 817 744 €	29 436 622 €	26 159 105 €	-3 277 517 €	Total des produits (2)	17 787 808 €	30 157 633 €	27 604 036 €	-2 553 597 €
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	970 064 €	721 011 €	1 444 931 €	723 920 €	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	0 €	0 €		0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat	17 787 808 €	30 157 633 €	27 604 036 €	-2 553 597 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) +	17 787 808 €	30 157 633 €	27 604 036 €	-2 553 597 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Le premier tableau présente le compte de résultat prévisionnel de l'exercice. Le compte de résultat est un tableau qui représente « l'enrichissement » net de l'établissement. Dans sa partie gauche figurent les charges d'UBFC, hors investissement.

En effet, les charges correspondent à tous les « appauvrissements » de l'exercice comptable. Ce sont les sommes et les valeurs versées à ou à verser, en contrepartie de biens ou de services consommées durant l'année pour financer la production de l'activité.

Dans sa partie droite sont comptabilisés les produits. Ils correspondent à tous les enrichissements de l'exercice comptable. C'est donc l'ensemble des sommes ou valeurs reçues ou à recevoir en contrepartie des activités réalisées par l'établissement.

Par rapport au budget initial, le résultat, bénéficiaire, du compte de résultat est deux fois plus élevé.

Cette situation est à relativiser :

- Les produits issus des charges sur ressources fléchées sont calculés sur la base des charges payées ajoutées à la part de frais de gestion UBFC, ce qui logiquement entraîne un résultat comptable forcément excédentaire. Le mode de calcul se fonde sur une potentielle exécution des paiements (CP) à 100 %, donnant un scénario plutôt optimiste de l'exécution du budget.
- Les produits issus des charges hors projets (ex : fonctionnement du siège) sont calculés sur la base des recettes effectivement encaissées.

Le volume total de produits comptabilisés étant beaucoup plus élevé que le volume de charges, la différence produits – charges est globalement assez significative, et le résultat affiché, exceptionnellement important en 2021.

Sur ce plan, la soutenabilité financière de l'exercice est assurée, mais elle sera certainement réévaluée à la baisse au compte financier 2021 si le budget n'est pas exécuté dans sa totalité.

Tableau 6 : Situation patrimoniale

BUDGET RECTIFICATIF n°1

(soumis au vote de l'organe délibérant)

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Compte Financier N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget rectificatif N (a)	Ecarts budget initial / budget rectificatif
Résultat prévisionnel de l'exercice	970 064 €	721 010 €	1 444 931 €	723 920 €
+ (C 68) dotations aux amortissements,	912 583 €	1 442 805 €	1 620 000 €	177 195 €
- (C 78) reprises sur amortissements,	0 €	0 €	0 €	0 €
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments				
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs				
- (C 781) quote-part reprise financement rattaché actif	-879 225 €	-1 383 501 €	-1 500 000 €	-116 499 €
= CAF ou IAF*	1 003 422 €	780 314 €	1 564 931 €	784 616 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Ce tableau présente la capacité d'autofinancement (CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement de l'établissement (IAF). La CAF ou l'IAF se distinguent du solde budgétaire. Cet indicateur représente le surplus financier destiné à financer son activité. Cette mesure prend en compte les produits encaissables et les charges décaissables alors que le solde budgétaire prend en compte les recettes encaissées et les charges décaissées.



En outre, la CAF ou l'IAF ne prend pas en compte les opérations relatives à l'investissement alors que ces dernières affectent le solde budgétaire. En effet ; le calcul se fonde sur les produits et les charges décaissables ; en retranchant les charges ou de produits non décaissables qui n'entraînent pas de dépenses ou de ressources et n'affectent pas la trésorerie.

C'est pourquoi on prend en compte dans ce tableau les dotations aux amortissements. Les amortissements traduisent comptablement la perte de valeur des biens destinés à rester durablement dans l'établissement. L'utilisation de ce bien année après année entraîne une usure irréversible et une perte de sa valeur initiale. Cette constatation de l'usure

Les données financières de ce tableau démontrent donc que pour cet exercice, hors les dépenses d'investissement, et en prenant en compte les futurs produits et charges décaissables, l'établissement a les capacités à de financer ses dépenses puisqu'il dégage un résultat positif, soit une capacité d'autofinancement de 1 564 931 €.

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte Financier N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget rectificatif N (a)	Ecart budget initial / budget rectificatif	RESSOURCES	Montants Compte Financier N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget rectificatif N (a)	Ecart budget initial / budget rectificatif
Insuffisance d'autofinancement*	0 €	0 €	0 €	0 €	Capacité d'autofinancement*	1 003 425 €	780 314 €	1 564 931 €	784 617 €
Investissements					Financement de l'actif par l'État	1 545 883 €	0 €		0 €
	1 855 960 €	4 500 324 €	3 174 494 €	-1 325 830 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	179 566 €	4 278 189 €	3 059 768 €	-1 218 421 €
					Autres ressources	-622 000 €	0 €		0 €
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
Total des Emplois	1 855 960 €	4 500 324 €	3 174 494 €	-1 325 830 €	Total des Ressources	2 106 874 €	5 058 503 €	4 624 699 €	-433 804 €
Apport au Fonds de Roulement	250 914 €	558 179 €	1 450 205 €	892 026 €	Prélèvement sur Fonds de Roulement	0 €	0 €	0 €	0 €

Ce tableau présente les emplois (actifs immobilisés) et les ressources qui ont été utilisées pour les acquérir. Il s'agit des emplois et des ressources en droits constatés. Le tableau ne prend pas en compte les flux financiers.

On constate que l'ensemble des ressources est supérieur aux emplois de l'année. Cela dégage donc une « marge » financière qui constitue l'augmentation du fonds de roulement pour des acquisitions ultérieures.

Le fond de roulement représente une ressource durable destinée à financer des emplois durables (au-delà de l'exercice budgétaire). On observe que le fond de roulement reste positif sur plusieurs exercices.

Cela traduit pour l'heure une trajectoire soutenable des emplois à venir sur le long terme.



Indicateurs	Montants Compte Financier N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget rectificatif N (a)	Ecarts budget initial / budget rectificatif
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	250 914 €	558 179 €	1 450 205 €	892 026 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	7 264 378 €	5 587 056 €	-7 044 212 €	-12 631 268 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	-7 013 464 €	-5 028 877 €	8 494 417 €	13 523 294 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	2 248 743 €	2 827 571 €	3 698 948 €	871 377 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-14 898 311 €	-8 208 326 €	-21 942 523 €	-13 734 197 €
Niveau de la TRESORERIE	17 147 054 €	11 035 897 €	25 641 471 €	14 605 574 €

Il s'agit d'un tableau synthétique qui présente les grands agrégats d'analyse financière.

La variation de trésorerie est positive et s'explique par les encaissements de fin d'exercice.

Dès lors le niveau de trésorerie est supérieur au budget initial. Le fonds de roulement est augmenté pour faire face aux besoins durables futurs.

Enfin le besoin en fonds de roulement continue à être négatif. Le besoin en fonds de roulement (BFR) est un indicateur qui informe sur la partie des besoins de l'activité qui ne sont pas assurés par les ressources. Dès lors un BFR négatif démontre que les besoins futurs sont couverts par des ressources. Ce BFR reste négatif depuis deux ans.

La trajectoire financière de l'établissement, pour cet exercice, continue d'être soutenable.

4.2 Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce tableau est présenté pour information au conseil d'administration

Tableau 7 - EPSCP
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle	
(1) Solde Initial (début de mois)	17 147 054	15 700 636	13 441 113	11 883 154	10 831 471	9 089 413	7 123 525	5 371 885	3 943 141	1 558 561	3 520 943	18 221 820	8 494 417	
ENCAISSEMENTS														
A1. Recettes budgétaires globalisées	0	0	3 768	261 273	38 897	500	0	0	0	1 347 186	716 839	1 053 622	3 422 085	
Subvention pour charges de service public				260 410	36 617					1 127 335		111 386	1 535 748	
Autres financements de l'Etat													0	
Fiscalité affectée													0	
Autres financements publics													0	
Recettes propres			3 768	863	2 280	500				219 851	716 839	942 236	1 886 337	
A2. Recettes budgétaires fléchées	0	0	177 223	943 326	521 807	12 840	284 812	22 850	126 784	4 608 979	17 501 063	15 114 184	39 313 868	
Financements de l'Etat fléchés													0	
Autres financements publics fléchés			104 366	943 326	354 841		283 916	22 750	126 684	4 503 985	17 492 449	14 960 398	38 792 716	
Recettes propres fléchées			72 857		166 965	12 840	896	100	100	104 994	8 614	153 787	521 152	
A3. Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emprunts : encaissements en capital													0	
Prêts : encaissements en capital													0	
Dépôts et cautionnements													0	
Opérations gérées en compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	345 080	68 692	0	209 024	622 796	
TVA encaissée									345 080	68 692		209 024	622 796	
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers : encaissements													0	
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													0	
A. TOTAL	0	0	180 991	1 204 600	560 703	13 340	284 812	22 850	471 864	6 024 857	18 217 902	16 376 831	43 358 749	
DECAISSEMENTS														
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	13 434	81 630	262 501	130 425	93 406	148 780	153 825	125 380	133 168	239 950	360 775	869 652	2 612 926	
Personnel	7 218	9 275	13 485	15 608	26 616	26 081	29 639	27 905	22 984	108 700	54 918	176 747	519 177	
Fonctionnement	6 216	71 018	244 770	114 817	60 715	87 622	101 639	97 476	85 634	131 250	267 582	615 129	1 883 868	
Intervention													0	
Investissement		1 337	4 246	0	6 076	35 077	22 546	0	24 550	0	38 274	77 776	209 881	
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 432 985	1 635 460	1 476 448	1 690 299	1 644 739	1 762 019	1 857 627	1 326 214	1 683 010	2 620 275	3 034 450	6 557 146	26 720 673	
Personnel	1 249 316	1 134 674	1 096 210	1 069 427	1 201 014	1 149 536	1 178 577	1 140 278	1 080 692	1 851 019	1 760 388	1 774 457	15 685 588	
Fonctionnement	183 669	311 869	259 360	445 657	260 813	332 241	433 424	122 026	353 622	643 018	1 116 269	3 608 505	8 070 472	
Intervention													0	
Investissement		188 916	120 878	175 215	182 913	280 242	245 626	63 910	248 696	126 238	157 793	1 174 185	2 964 613	
B3. Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emprunts : remboursement en capital													0	
Prêts : décaissements en capital													0	
Dépôts et cautionnements													0	
Opérations gérées en compte de tiers	0	542 434	0	435 559	564 616	68 428	25 000	0	1 040 265	1 202 250	121 800	1 530 381	5 530 733	
TVA décaissée													0	
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers : décaissements		542 434		435 559	564 616	68 428	25 000		1 040 265	1 202 250	121 800	1 530 381	5 530 733	
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													0	
B. TOTAL	1 446 418	2 259 523	1 738 950	2 256 282	2 302 762	1 979 228	2 036 452	1 451 594	2 856 444	4 062 475	3 517 025	8 957 180	34 864 332	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-1 446 418	-2 259 523	-1 557 959	-1 051 683	-1 742 059	-1 965 888	-1 751 640	-1 428 744	-2 384 580	1 962 381	14 700 877	7 419 651	8 494 417	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	15 700 636	13 441 113	11 883 154	10 831 471	9 089 413	7 123 525	5 371 885	3 943 141	1 558 561	3 520 943	18 221 820	25 641 471	25 641 471	
													dont variation trésorerie fléchée	12 593 195
													dont variation trésorerie non fléchée et sur op. non budgétaires	-4 098 778



Le plan de trésorerie permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et des décaissements prévisionnels. Il dégage également le solde de trésorerie mensuel et annuel. Il distingue également les recettes et les dépenses globalisées, fléchées et les opérations non budgétaires.

Le solde initial, dont le calcul est issu du compte financier 2020, s'élevait à 17 147 054 €. Le solde cumulé fluctue en fonction des dépenses, stables, en particulier pour le personnel, et des encaissements. Cette indication permet de mesurer les conséquences de la dépense sur le disponible de la trésorerie. Les forts encaissements de l'automne expliquent le niveau final de la trésorerie.

Le rythme des encaissements est variable selon les versements des financeurs. Ces versements sont conditionnés pour partie par la date de fin d'opération, les délais de remontées des dépenses et les délais de versement. Le pilotage des opérations doit prendre en compte, au-delà des versement d'amorçage, ces délais pour tenter de s'assurer des rentrées régulières d'encaissement des opérations. Seul la SCSP est caractérisée par des versements stables. Ce sont principalement des recettes budgétaires fléchées qui sont encaissées. Cela est caractéristique des modalités de financement de l'établissement (voir infra).

Les dépenses de personnel s'élèvent en moyenne à 1 307 000 €. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement reflète le décalage dans le temps de la création des EJ. Toutefois les niveaux mensuels sont assez réguliers.

Le plan de trésorerie de la fin d'exercice démontre également que la trajectoire financière de l'établissement, pour l'année 2021, est soutenable. Toutefois il faut garder à l'esprit que les fonds disponibles seront à engager en raison de la nature des dépenses (dépenses fléchées).

4.3 Tableau 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Ce tableau est présenté pour information au conseil d'administration

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées
Budget initial 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non dénouées	BR1 2021
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0 €	16 673 776 €
Recettes fléchées (b)	57 939 330 €	39 313 868 €
Financements de l'État fléchés	842 000 €	
Autres financements Etat fléchés	50 496 575 €	38 792 716 €
	6 065 517 €	
Recettes propres fléchées	535 238 €	521 152 €
Dépenses sur recettes fléchées (c)	33 616 494 €	26 720 673 €
Personnel		
AE=CP	21 562 963 €	15 685 588 €
CP	21 562 963 €	15 685 588 €
Fonctionnement		
AE	9 695 850 €	
CP	8 429 178 €	8 070 472 €
Investissement		
AE	4 487 224 €	
CP	3 624 353 €	2 964 613 €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	24 322 836 €	12 593 195 €

Pour information prélèvement sur trésorerie fléchée en opérations pour comptes de tiers correspondant à des versements sur les projets PIA à financement fléché.	-7 649 060 €	-5 530 733 €
Solde de l'exercice résultant des opérations fléchées	16 673 776 €	7 062 462 €
Position de financement des opérations fléchées en sortie d'exercice	16 673 776 €	23 736 238 €

Ce tableau présente les niveaux de financement des opérations fléchées. Il indique le disponible qui sera mobilisé en vue de futures dépenses (7 062 462 €). Ce disponible, pré affecté, correspond à l'abondement de trésorerie (cf. tableau 4).

4.4 Tableau 9 : tableau des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)		
Total contrats de recherche	112 069 041	30 167 385	20 234 061	0	14 649 333	14 649 333	31 401 774	19 237 798	0	15 520 220	15 520 220	15 357 092	919 381
Total contrats de formation continue													
Total contrats d'enseignement													
Total programmes pluriannuels d'investissement													
Total autres contrats	70 618 877	17 633 750	13 670 734	0	10 183 518	10 183 518	16 882 172	11 957 113	0	10 316 789	10 316 789	7 374 255	1 940 945
	182 687 918	47 801 135	33 904 796	0	24 832 851	24 832 851	48 283 946	31 194 911	0	25 837 009	25 837 009	22 731 346	2 860 326
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel		24 128 452	20 488 225		15 024 142	15 024 142	24 030 452	20 389 490		15 024 142	15 024 142	8 904 797	98 000
Ss total fonctionnement et intervention		16 099 581	9 211 825		7 214 604	7 214 604	16 346 673	7 560 870		7 827 843	7 827 843	9 459 423	1 881 197
Ss total investissement		7 573 103	4 204 746		2 594 106	2 594 106	7 906 821	3 244 551		2 985 024	2 985 024	4 367 126	881 129

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
total contrats de recherche	58 465 137	-	58 465 137	19 903 443	5 203 535	33 358 158
total contrats de formation continue		-	-			-
Total contrats d'enseignement		-	-			-
Total programmes pluriannuels d'investissement		-	-			-
Total autres contrats	52 415 196	-	52 415 196	7 299 135	3 263 150	41 852 911
Total	110 880 333	-	110 880 333	27 202 579	8 466 685	75 211 070

5 Synthèse

TABLEAU
Synthèse budgétaire et comptable
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR 1	
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer (sur base Compte Financier 2020)	2 322 998 €
	2	Niveau initial du fonds de roulement	2 248 743 €
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-14 898 311 €
	4	Niveau initial de la trésorerie	17 147 054 €
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	15 821 117 €
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	1 325 937 €
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	28 641 597 €
	6	Résultat patrimonial	1 444 931 €
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	1 564 931 €
	8	Variation du fonds de roulement	1 450 205 €
	9	Opérations bilanciales non budgétaires	SENS 0 €
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / - 0 €
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+ 0 €
		Cautionnements et dépôts	- 0 €
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 0 €
		Variation des stocks	+ / - 0 €
		Production immobilisée	+ 0 €
		Charges sur créances irrécouvrables	- 0 €
		Produits divers de gestion courante	+ 0 €
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 0 €
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12	Solde budgétaire =	13 402 353 €
	12.a Recettes budgétaires	42 735 953 €	
	12.b Crédits de paiement	29 333 600 €	
13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	-4 907 937 €	
14	Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers	0 €	
15	Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	8 494 417 €	
	15.a dont variation de la trésorerie fléchée	12 593 195 €	
	15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-4 098 778 €	
16	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	-7 044 212 €	
17	Restes à payer	-692 002 €	
Stocks finaux	18	Niveau final de restes à payer	1 630 996 €
	19	Niveau final du fonds de roulement	3 698 947 €
	20	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-21 942 523 €
	21	Niveau final de la trésorerie	25 641 471 €
		21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	28 414 312 €
		21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	-2 772 841 €

Comptabilité budgétaire
 Comptabilité générale

6 Délibération du vote du budget rectificatif 2021 n°1

COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté
32 avenue de l'observatoire
25000 Besançon
France

Délibération n° 2 du 16 décembre 2021

Budget rectificatif n°1 2021

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2,5 ETPT sous plafond et 405,97 ETPT hors plafond
- 28 641 597 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 16 204 765 € personnel
 - 9 518 796 € fonctionnement et intervention
 - 2 918 036 € investissement
- 29 333 600 € de crédits de paiement dont :
 - 16 204 765 € personnel
 - 9 954 340 € fonctionnement et intervention
 - 3 174 494 € investissement
- 42 735 953 € de prévisions de recettes
- 13 402 353 € de solde budgétaire (excédent)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 8 494 417 € de variation de trésorerie
- 1 444 931 € de résultat patrimonial
- 1 564 931 € de capacité d'autofinancement
- 1 450 205 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Besançon, le 16 décembre 2021.

Le président du conseil
d'administration

Dominique GREVEY,
Président de la COMUE Université de
Bourgogne-Franche-Comté